

Tarifs de formation applicable à partir du 13 Janvier 2020

Loi du 02 Octobre 2015 : A compter du 01.01.2016, il faut être titulaire du Permis A2 et justifier de 2 ans d'assurance pour demander la catégorie A après avoir suivi une formation « passerelle » de 7 heure

### Sans Code : 749€

**Comprenant :**

Frais de dossier  
Evaluation de départ  
Livre moto (12 fiches)  
Cours sur les fiches moto\*  
20H de conduite

**1<sup>ER</sup> acompte à l'inscription : 300€**  
**2<sup>ième</sup> acompte à l'obtention du code : 200€**  
**3<sup>ième</sup> acompte à la 16<sup>ième</sup> heure de conduite: 249€**

### Option Code : 100€

**Comprenant :**

Forfait code (3 mois dès l'inscription)  
1 livre de code

### Formation Accélérée\*\* : 990€

**Comprenant :**

Frais de dossier  
Evaluation de départ  
Livre moto (12 fiches)  
Cours sur les fiches moto\*  
20H de conduite

**1<sup>ER</sup> acompte à l'inscription : 495€**  
**2<sup>ième</sup> acompte à la 10<sup>ième</sup> heure de conduite: 495€**

**Prestations à l'unité :**

Livre de code → 13€  
Boitier virtuel (code mobile) → 20€  
Prép@code → 30€  
Livre moto → 13€  
Renouvellement forfait code 3 mois → 100€  
Leçons de conduite supplémentaire « plateau » ou « circulation » → 56€  
Forfait 10H → 504€  
Frais d'accompagnement « plateau » ou « circulation » → 56€  
Demande de titre définitif (via Ants) → 30€

**Documents à fournir :**

- 3 photos d'identité, type passeport. **(e-photo signature si possible).**
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité, passeport ou titre de séjour
- Photocopie de l'attestation de recensement, si le candidat est de nationalité française et âgé de 16 à 17 ans.
- Photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), si le candidat est de nationalité française âgé 17 à 25 ans.
- 2 enveloppes A4 + 2 timbres classiques.
- 2 enveloppes A5 + 2 timbres classiques.
- Photocopie du permis de conduire.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
  - o Si le justificatif n'est pas au nom de la personne faisant la formation (ou pour mineur), il est demandé :
    - Photocopie de la carte d'identité de l'un des parents ou du tuteur.
    - Une attestation d'hébergement.
    - Photocopie du livret de famille (*noms différents*).

**Horaires bureau :**

Lundi : 15H-20H  
Mardi : 10H-12H/15H-19H  
Mercredi : 10H-13H/15H-19H  
Jeudi : 10H-12H/15H-20H  
Vendredi : 10H-13H/15H-19H  
Samedi : 10H-13H

**Leçons de conduite, sur Rendez-vous**

Le lundi de 14H à 20H  
Mardi au jeudi : 08H-20H  
Vendredi : 08H-19H  
Samedi : 08H-12H

JOURS	HORAIRE CODE					
	10H-11H	11H-12H	16H-17H	17H-18H	18H-19H	19H-20H
LUNDI				x	x	x
MARDI	x		x	Cours de code	x	
MERCREDI	x		x	x	x	
JEUDI	x		x	Cours de code	x	x
VENDREDI	x		x	x		
SAMEDI	x	x				

***N.b : cours fiches moto le samedi de 12 à 13h.***